

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLANOVA

SÉANCE DU 05 décembre 2025

Date de la convocation : 01/12/2025
EFFECTIF LÉGAL : 11
EFFECTIF EN EXERCICE : 11
EFFECTIF VOTANT : 06

L'an deux mille vingt-cinq, le 5 décembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal de la commune de Villanova, légalement convoqué, conformément à l'article L 2121-17 du C.G.C.T., s'est réuni en séance publique à la Mairie de Villanova sous la présidence de M. le Maire, VINCILEONI Antoine.

Etaient présents :

BIANCAMARIA Fabien, TARRASSENKO François, Adjoints au Maire.
BIANCAMARIA Michel, LUCIANI Paul, CHAPOT Thomas Conseillers municipaux

Etaient absents :

MILLET Claude, MARCAGGI Séraphine, CASASOPRANA Olivier,
SCHALK Thierry, DANESI Etienne,

Ont donné pouvoir :

Quorum : oui

Secrétaire de séance : Thomas CHAPOT

Objet de la délibération : Individualisation de subvention Exercice 2025 Fondation du Patrimoine

Numéro de la délibération : D026-2025

Le Maire expose,

La Fondation du Patrimoine œuvre particulièrement dans le domaine de la préservation et de mise en valeur du petit patrimoine bâti, par l'apport de financements et de support technique.

La commune subventionne depuis quelques années le fonctionnement de la Fondation du Patrimoine. Il est proposé au conseil municipal de poursuivre cette collaboration, en lui allouant pour l'exercice 2025 une subvention de 150 €

Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2025 de la commune chapitre 65 article 65748.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- d'attribuer à la Fondation du Patrimoine, pour l'exercice 2025 une subvention de 150 €.

Fait et délibéré à Villanova, les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Le Maire,

